

Ville de Landivisiau - Séance du 13 décembre 2019 - n° 2019/603

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal qu'à la demande de Monsieur le Receveur Municipal, il est proposé d'autoriser les ouvertures de crédits au chapitre 041 permettant l'intégration comptable de frais annexes afférents à certaines opérations de travaux :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Augmentation de crédits en dépenses		Augmentation de crédits en recettes	
2315-041	106,00 €	2033-041	518,68 €
2315-041	412,68 €		
Total	518,68 €	Total	518,68 €

VU l'avis de la commission « Finances-Travaux -Agriculture » en date du 4 décembre 2019,
Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous », 6 voix contre du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau » et 2 abstentions du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget annexe eau potable 2019.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	27
POUR	21
CONTRE	6

Fait à Landivisiau, le 13 décembre 2019.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 17 DEC. 2019
Et de la publication, le... 17 DEC. 2019
Fait à Landivisiau, le... 17 DEC. 2019

Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

